

La mission du SPFSQ

Représenter et défendre les intérêts des producteurs de bois auprès des gens de l'industrie, de l'État ou autres intervenants.

Le rôle du Syndicat

Étudier les problèmes relatifs à la production, à la vente et à la mise en marché du bois des producteurs et à rechercher les moyens pour diminuer les coûts de production et augmenter la qualité du produit.

Les activités du Syndicat

Essentiellement la gestion du plan conjoint, la promotion, l'information, l'éducation auprès des propriétaires de boisés et la recherche de nouveaux débouchés.

Le Syndicat est l'agent de vente exclusif des bois provenant des boisés de tous les producteurs sur son territoire.

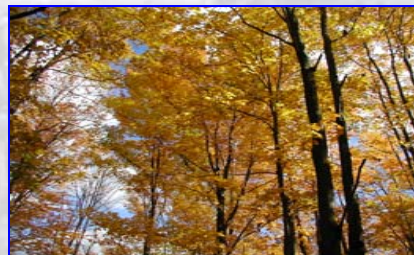
Il négocie pour et au nom des producteurs, les contrats d'achat de bois avec la papetière Domtar ainsi que la convention de transport avec l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie pour le transport

rationnel du bois aux papetières et aux usines fabricant des palettes.

Il signe des ententes sur les conditions de mise en marché du bois de sciage avec chacune des scieries désireuses d'acheter du bois en Estrie.

Le Syndicat agit à titre d'agent de vente des producteurs auprès des acheteurs de bois. Il est ainsi l'unique agent négociateur pour les producteurs, à l'exception des bois destinés au marché du *bois de chauffage*.

Au cours des négociations, la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires* prévoit des procédures de conciliation et d'arbitrage advenant que les deux parties en cause ne s'entendent pas par la voie normale des négociations. La conciliation et l'arbitrage sont supervisés par des représentants de la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*.



Les services offerts

- la négociation des conditions de vente du bois avec les industriels forestiers (prix, quantité, temps de livraison, mesurage, etc.);
- la négociation des modalités de transport du bois vers les usines;
- l'organisation des livraisons ainsi que le paiement du bois et des frais de transport;
- la vérification et le contrôle du mesurage du bois livré la répartition entre les producteurs des quantités de bois à livrer selon les ententes conclues avec l'industrie;
- la diffusion d'information et de conseils techniques, soit directement aux propriétaires ou sous forme de bulletins d'information ou par le biais de cours de formation;
- le développement de nouveaux marchés;
- la défense des intérêts des producteurs;
- Le bulletin d'information *L'arbre PLUS*;
- Les rencontres avec les producteurs;

- La formation des producteurs;
- Le paiement direct au producteur;
- Le site Internet www.spbestrie.qc.ca
- Le Babillard du transport forestier;
- Les conseils techniques sur le terrain.

Et des dossiers cruciaux

- La certification environnementale;
- Le respect de la possibilité forestière.

Le conseil d'administration

En vertu du Règlement général, le Syndicat est régi par un Conseil d'administration de huit personnes membres en règle du Syndicat, qui sont obligatoirement producteurs de bois, lesquelles sont élues à l'assemblée générale annuelle selon les modalités du *Règlement général*.

Le Syndicat est le gestionnaire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, il regroupe 11 900 propriétaires de boisés. Il possède un membership de 3 800 membres (32%).

On retrouve 28 MRC ou partie de MRC sur le territoire du plan conjoint regroupée dans six secteurs.

Pour aider à la compréhension, mentionnons que le plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec s'apparente à une entente établie dans l'intérêt des producteurs et permettant de fixer les conditions de production et de mise en marché d'un produit en provenance d'un territoire donné, destiné à une fin spécifique ou à un acheteur déterminé.



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

Pour plus de renseignements veuillez nous contacter au :

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905
Télééc. : 819 346-8909
Courriel : spbe@upa.qc.ca
Site Internet : www.spbestrie.qc.ca



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



Le SPFSQ, fondé en 1962, est constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il administre et gère le plan conjoint depuis 1965.